



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 16 JANVIER 2024

Délibération N°DEL04/2024

Création d'un emploi permanent dans le cadre d'un contrat de projet au sein de l'épicerie sociale

411

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 janvier 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Philippe VISERY.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Josette MARTIN, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Nadine LEHOUX, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique. Ce contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans. Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Descriptif du projet :

Le service Action Sociale a obtenu une réponse favorable à la suite de sa candidature sur l'appel à projet « Mieux manger pour tous » pour la période 2023-2025.

Les objectifs clés à décliner sont : l'accès à une alimentation locale et durable, le renforcement du partenariat dans l'aide alimentaire et le développement d'approvisionnements respectueux de l'environnement.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Le chargé de projet devra mettre en œuvre la déclinaison des actions proposées dans le cadre du projet « Mieux manger pour tous » au sein de l'épicerie et plus particulièrement : d'organiser, animer et évaluer des ateliers collectifs.

Ces activités incluent la coordination et le développement des partenariats, la mobilisation des usagers, l'accueil, l'accompagnement et la gestion quotidienne de l'activité de l'épicerie.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le candidat retenu pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la collectivité.

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emplois	Catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 01/03/2024 au 31/12/2025	1	C	Chargé de projet	Temps complet

Je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- Décider de créer un emploi non permanent de chargé de projet au sein de l'Épicerie Sociale à temps complet à compter du 1/03/20224, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin de mener à bien le projet « *Mieux Manger Pour Tous* ».
- Décider que cet emploi est créé pour une durée de 22 mois soit du 1er mars 2024 au 31 décembre 2025. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.
- Décider que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le candidat retenu pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la collectivité.
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- ✓ **Approuve** la création d'un emploi non permanent de chargé de projet au sein de l'Épicerie Sociale à temps complet à compter du 1/03/20224, relevant de la catégorie hiérarchique C,
- ✓ **Décide** que cet emploi est créé pour une durée de 22 mois soit du 1er mars 2024 au 31 décembre 2025 et **dit** qu'il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.
- ✓ **Décide** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le candidat retenu pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la collectivité.
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du CCAS.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour Le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le : 19/01/2024

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20240116-DEL04-2024-DE
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024